



Traité Kiddouchine

Michna 2 - Chapitre 3

గ, ב האומר לאישה הרי את מקודשת לי, על מנת שאtan ליר מאתים זוז--הרי זו מקודשת, וויתן. על מנת שאtan ליר מכאן ועד שלושים יום--נתן לה בתור שלושים יום, מקודשת; ואם לאו, אינה מקודשת. על מנת שיש לי מאתים זוז--הרי זו מקודשת, ויש לו. על מנת שיש לי במקומ פלוני--יש לו באותו מקום, מקודשת; ואם לאו, אינה מקודשת. על מנת שאראך מאתים זוז--הרי זו מקודשת, ויראה; הראה על השולחן, אינה מקודשת.

Si quelqu'un dit à une femme : « Te voici consacrée à moi comme épouse à condition que je te donne deux cents zouz », elle est consacrée et il est tenu de lui donner l'argent. Si quelqu'un dit à une femme : « Te voici consacrée à moi à condition que je te donne l'argent à partir de maintenant jusqu'après trente jours », elle est consacrée si au cours des trente jours, il le lui donne, mais si ce n'est pas le cas elle n'est pas consacrée. Si quelqu'un dit à une femme : « Te voici consacrée à moi à condition que je possède deux cents zouz, elle est consacrée s'il les a en sa possession. Si quelqu'un dit à une femme : « Te voici consacrée à moi à condition que je te montre deux cents zouz » elle est consacrée et il est tenu de les lui montrer. S'il les lui a montrés sur la table, elle n'est pas consacrée.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions